

Forum vaudois du logement, 24 septembre 2015

PARTAGE D'EXPÉRIENCES – ATELIER 1

14h30 – 15h30

Logements protégés et habitat intergénérationnel. Expériences de Pro Senectute Vaud

Intervenant : René Goy, directeur adjoint et responsable du secteur Action sociale de Pro Senectute Vaud

Le concept des logements protégés et ses modèles de bonnes pratiques se trouvent encore « en construction ». Leur développement appelle à la collaboration de nombreux acteurs : pouvoirs publics, promoteurs, constructeurs, exploitants, intervenants, prestataires de services et bien sûr utilisateurs.

Les expériences réunies à ce jour par les différents acteurs méritent d'être exposées et partagées afin de mettre en lumière les conditions de conception et d'implantation favorables des logements protégés ainsi que les bonnes pratiques liées à leur exploitation, au plus près des besoins et des attentes des personnes appelées à y résider.

Cet atelier propose une présentation et une mise en perspective de ces expériences, en abordant les thématiques suivantes :

- Définitions du logement protégé
- Critères de reconnaissance (Vaud)
- Expériences et réflexions de Pro Senectute Vaud
- Rapport et enquête de satisfaction de l'association AVRIL
- Habitat intergénérationnel
- Bonnes pratiques
- Du logement protégé à l'habitat adapté et accompagné



Logements protégés – extrait du rapport annuel 2014 de Pro Senectute Vaud

L'appellation même des « logements protégés » est porteuse, nous le constatons, d'une ambiguïté. Il serait certainement plus judicieux, car plus explicite auprès du public, d'adopter la dénomination de « logements adaptés avec accompagnement social ». En effet, de nombreuses personnes âgées, ou des proches, comprennent par les termes de « logement protégé » qu'une sécurité élevée y est assurée par une présence permanente d'intervenants médico-sociaux ainsi que par une accessibilité optimale aux services de proximité. Or, la recherche d'un équilibre raisonnable dans le modèle vaudois entre l'étendue et le coût des prestations ne permet pas à ce modèle de logements de cumuler les avantages d'autonomie du logement ordinaire et ceux de la capacité sécuritaire d'un EMS.

La contrepartie vertueuse de cette limite réside dans la diversité de l'offre de logements adaptés et offrant des prestations d'accompagnement social, dont les conditions d'accès sont favorables même aux personnes disposant d'un budget modeste. Il ressort ensuite du libre choix de chacun d'y élire domicile en connaissance de l'implantation, des équipements et des prestations.

Afin de contenir les biais d'un choix parfois trop pressé de déménager en « logement protégé », nous préconisons également la pratique générale d'une inscription anticipée des locataires, associée à une découverte approfondie des lieux, qui leur donne le temps de vérifier l'adéquation de leur projet de vie avec le cadre proposé et les prestations délivrées.

Dans l'évolution des actions et des dispositifs favorisant la qualité de vie à domicile dans l'avance en âge, les logements protégés ne représentent peut-être qu'une étape, un modèle transitoire. La voie de l'avenir passe sans doute par l'accroissement du nombre de logements adaptés afin de favoriser la commodité et la sécurité de vie dans les logements ordinaires, couplé à un développement des accompagnements sociaux de proximité et de voisinage afin de pallier les effets préjudiciables du « vieillir seul ».

Seule certitude : à la diversité des besoins et des attentes en matière de logement et de vie à domicile doit correspondre une offre plurielle, dont les logements adaptés avec accompagnement social font partie.

<http://pro-senectute-vaud.ch/>